



Adhésion & Inscription à un Atelier Sorano

Fiche Inscription pour un Atelier dispensé par un animateur salarié

Saison 2024*2025

REEMPLIR UNE FICHE PAR ATELIER

L'Espace Daniel-Sorano est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. **L'adhésion est obligatoire.** Elle est individuelle et valable de septembre à juin et ne peut pas être proratisée. Elle n'est pas remboursée en cas d'abandon de l'activité. L'adhésion permet d'être membre actif de l'association Espace Daniel-Sorano, de participer à l'Assemblée Générale annuelle, de pratiquer différentes activités. Etre adhérent, c'est aussi bénéficier de tarifs réduits sur tous les spectacles proposés par l'Espace Sorano ainsi que ceux programmés par la Ville de Vincennes, et accéder à des réductions auprès de certains commerçants de la Ville (liste communiquée à la rentrée)

Cher adhérent, chère adhérente,

L'Espace Sorano vous remercie de votre fidélité et vous souhaite une belle saison 2024-2025.

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Enfant ou adulte qui pratique l'activité

n° adhérent :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Féminin Masculin

Adresse de la résidence principale :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

À compléter obligatoirement si l'adhérent pratiquant est mineur

Représentant légal à prévenir en cas d'urgence

Nom..... Prénom.....

Téléphone :E-Mail :

ADHÉSION ESPACE SORANO

Je paie mon adhésion :

Tarifs adhésion 2024>2025 :

⇒ Entourez le tarif vous correspondant

	- 16 ANS	+ 16 ANS
VINCENNOIS	26€	36€
NON-VINCENNOIS	35€	45€

Règlement :

⇒ Cochez la case

Carte bancaire Espèces

Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si chèque, le règlement de l'adhésion doit être distinct de celui de l'inscription.

Je n'ai rien à payer car je suis déjà adhérent(e) pour la saison 2024>2025.

Préciser pour quelle activité ou Adhésion simple

INSCRIPTION ATELIER

Activité 2024-2025 :

Jour & Horaire : TARIF :

Nota Bene : en cas de trois activités suivies - par personne ou par foyer fiscal – dispensées directement par l'ESPACE SORANO (hors ateliers des entités hébergées), une remise d'une valeur de 10% du Montant total sera appliquée dès la 3ème inscription atteinte.

L'animateur/trice, M./Mme

autorise l'inscription à l'activité indiquée ci-dessus

Signature de l'animateur :

*** Attention, seul le paiement valide l'inscription définitive.

Règlement :

Carte bancaire

Espèces

Chèque à l'ordre de l'Espace Sorano

Si par chèque, le règlement de l'inscription doit être distinct de celui de l'adhésion.

Pour les inscriptions faites en juin, paiement possible en 5 chèques,

Pour les inscriptions faites en septembre, paiement possible en 3 chèques,

Pour les inscriptions faites en janvier et en avril, paiement en une seule fois.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les activités : Le tarif des inscriptions aux différents ateliers est fixé par le Conseil d'Administration.

Après signature du présent document par l'animateur de l'activité souhaitée, le paiement de l'inscription se fait à l'Accueil de l'Espace Sorano, à partir du 1^{er} juin 2024 pour ceux qui étaient déjà inscrits à l'activité au cours de la saison qui se termine, et à partir du 16 juin 2024 pour tout le monde.

Rencontrez les animateurs sur leurs créneaux habituels du 10 juin au 28 juin ou lors de la Semaine « portes ouvertes » du lundi 9 au samedi 14 septembre 2024, ou lors de la Journée des Associations le samedi 7 septembre 2024.

Lors de l'inscription, il est demandé un justificatif de domicile pour les résidents de Vincennes. Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires. Il n'y a pas de rattrapage pour les jours fériés où les ateliers n'ont pas lieu.

Si le nombre d'inscrits dans un groupe est inférieur à la moitié de la jauge de l'atelier, l'ESPACE SORANO se réserve un droit d'annulation ou de modification d'horaire. Dans ce cas, la participation sera remboursée au prorata temporis. Il n'y a pas d'autres cas possibles de remboursement.

En cas d'abandon d'une activité par un adhérent pour une raison médicale, les sommes versées ne sont pas remboursées mais peuvent être reportées sur une activité de la saison suivante. La demande de report doit être faite par courrier à l'attention de la Direction (en joignant les justificatifs médicaux afférents), soixante jours au plus tard après l'édition des justificatifs. L'avoir établi sera nominatif et non cessible. L'adhésion annuelle Sorano n'est jamais remboursée.

Conditions de règlement : Le paiement des activités s'effectue pour toute l'année au moment de l'inscription (par espèces, chèque ou carte bancaire). L'adhésion annuelle à l'ESPACE SORANO se fait obligatoirement au moment de l'inscription à une activité et fait l'objet d'un règlement à part si le paiement se fait par chèques.

Important : L'ESPACE SORANO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet dans ses locaux et dans tous les lieux où une activité est pratiquée.

Accueil des mineurs : Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal en dehors des horaires de l'atelier.

Droit à l'image : dans le cadre de prises de vue ou photos au cours des ateliers, j'autorise l'ESPACE SORANO à utiliser mon image pour la promotion de ses activités : OUI NON

Je, soussigné(e) certifie

avoir pris connaissance des Conditions Générales d'inscription à l'ESPACE SORANO et déclare y souscrire.

Date et signature :

Protection des données :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par L'ESPACE SORANO. Elles sont destinées au Secrétariat (pour la gestion de votre inscription) et au service Communication (pour l'envoi d'informations). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'ESPACE SORANO par mail à info@espacesorano.com.